

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill (No 33), Loi concernant l'acquisition du réseau du Grand-Tronc de chemin de fer par Sa Majesté, avec plusieurs amendements, lesquels sont comme suit:—

(Un addendum aux Procès-Verbaux de ce jour sera publié sur communication desdits amendements (texte français) par le Sénat.)

Les Bills et Ordres publics étant appelés;

Le bill (No 9), Loi modifiant la Loi de la Chambre des Communes et décrétant que les jours de scrutins lors des élections, sont des jours fériés, est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.25 p.m., jusqu'à demain à 11 a.m.

EDGAR N. RHODES,
Orateur.